



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2022

Considérant les consignes sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil municipal de Saint-Louis se dérouleront à huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Avis est par la présente donné par la soussignée, QU' :

Une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Louis pour l'année 2022 se tiendra le lundi **24** janvier 2022 à **19 h 30** à huis clos à la salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

La séance extraordinaire du budget sera suivie de la séance ordinaire qui débutera à 20 h à huis clos.

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions par écrit avec votre nom, adresse et numéro de téléphone, que vous pouvez déposer dans la boîte extérieure au 750, rue Saint-Joseph ou par courriel à : dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca au plus tard le 24 janvier 2022 à 12 h. Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

Donné à Saint-Louis, ce 17 janvier 2022

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière